

La priorité de la promesse.

SABBAT APRÈS-MIDI

Étude de la semaine: Ga 3.15-20; Gn 9.11-17; Mt 5.17-20; Ex 16. 22-26; Gn 15.1-6.

Verset à mémoriser : « *Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse; or c'est par la promesse que Dieu a accordé sa grâce à Abraham.* » (Ga 3.18)

On a demandé un jour à un politicien: « Avez-vous tenu toutes les promesses que vous avez faites durant votre campagne électorale? » Il a répondu: « Oui... Du moins toutes celles que j'avais l'intention de réaliser. »

Qui na pas, un jour ou l'autre, fait l'expérience d'une promesse non tenue? Soit que vous n'ayez pas tenu une promesse, soit que quelqu'un d'autre nait pas tenu sa promesse envers vous.

Il arrive que l'on fasse une promesse avec la ferme mais vaine intention de la tenir; d'autres font une promesse tout en sachant pertinemment qu'elle n'est que mensonge.

Heureusement pour nous, les promesses de Dieu sont d'une tout autre nature. La Parole de Dieu est certaine et infaillible. « Ce que j'ai dit, je le fais arriver; ce que j'ai conçu, je l'exécute. » (Es 46.11, COL)

Dans la leçon de cette semaine, Paul dirige notre attention sur la relation entre la promesse de Dieu à Abraham et la loi donnée à Israël quatre cent trente ans plus tard. Comment comprendre cette relation et quelles en sont les implications pour la prédication de l'Évangile?

« *Étudiez la leçon de cette semaine pour le sabbat 5 novembre* »

Dimanche, 30 octobre, 2011

La loi et la foi (Ga 3.15-18)

Même s'ises opposants admettaient que la vie d'Abraham se caractérisait avant tout par sa foi, Paul savait qu'ils se demandaient néanmoins pourquoi Dieu avait donné la loi à Israël environ quatre siècles plus tard. La loi ne rendait-elle pas caduque tout arrangement préalable?

Que veut souligner Paul en faisant l'analogie entre le testament d'une personne et l'alliance de Dieu avec Abraham? Ga 3.15-18.

L'alliance et le testament ne sont pas de même type. Une alliance est un accord mutuel entre deux personnes ou davantage, souvent appelée « contrat » ou « traité »; au contraire, les dernières volontés d'une personne ne concernent qu'elle. La traduction grecque de l'Ancien Testament la Septante, ne traduit jamais l'alliance de Dieu avec Abraham à l'aide du terme grec utilisé pour des accords mutuels ou des contrats (syntheke). Elle utilise le mot désignant un testament ou les dernières volontés d'une personne (diatheke). Pourquoi? Sans doute parce que les traducteurs avaient conscience que l'alliance de Dieu avec Abraham n'était pas un traité conclu entre deux parties, des promesses engageant l'une et l'autre. Au contraire, l'alliance de Dieu ne se fondait que sur sa propre volonté. Aucune clause se rattachant à des « si », « et », « mais ne s'y rattachaient, Abraham devait simplement prendre Dieu au mot. -

Paul joue avec la signification qu'évoquent à la fois les termes « testament » et « alliance » l'un ou l'autre de ces termes apparaissant selon les versions, NDT] afin de pouvoir souligner certains traits spécifiques à l'alliance de Dieu avec Abraham. Comme pour un testament, la promesse de Dieu s'adressait à un bénéficiaire particulier. Abraham et ses descendants (Gn 12,1-5; Ga 3,16); elle comportait aussi un héritage (Gn 13.15; 17.8; Rm 4.13; Ga 3.29). Ce qui importait le plus à Paul était le caractère infallible de la promesse divine. De même que le testament d'une personne ne peut être changé une fois qu'il est mis en œuvre, de même la loi donnée par l'intermédiaire de Moïse ne pouvait rendre caduque l'alliance précédemment conclue avec Abraham. L'alliance de Dieu était une promesse (Ga 3.16), or Dieu ne brise jamais ses promesses (Es 46.11; He 6.38).

Remplacez le terme alliance ou testament selon les versions bibliques par promesse dans les passages suivants. De quelle nature est « l'alliance » dans chacun d'eux? Comprenez que l'alliance de Dieu est une promesse ne rend-ii pas le passage plus clair? Ne comprenons nous pas mieux ce qu'est une alliance (Gn 9-11-17; 15.18; 17.1-21) Commentez. Qu'est-ce que cela nous enseigne également sur le caractère de Dieu et la confiance que nous pouvons placer en lui?

Lundi 31 octobre

La foi et la loi (Rm 3.31)

Paul a fortement insisté sur la suprématie de la foi dans la relation avec Dieu, Il a déclaré à maintes reprises que ni la circoncision ni aucune autre « œuvre de la loi » ne sont des conditions préalables au salut, parce que « l'être humain n'est pas justifié en vertu des œuvres de la loi » (Ga 2.16). De plus, ce ne sont pas les œuvres de la loi mais la foi qui définit le croyant (Ga 37). Cette façon répétée de nier la valeur des œuvres de la loi soulève la question suivante: « *La loi n'a-t-elle donc aucune valeur? Dieu en a-t-il terminé avec elle?* »

Parce que le salut s'obtient grâce à la foi et non grâce aux œuvres, Paul veut-il dire que la foi abolit la loi? Qu'indiquent les textes suivants? Cf. Rm 3.31 et Rm 7.7, 12; 8.3 et Mt 5.17-20.

L'argument de Paul dans Rm 3 est à mettre en parallèle avec sa discussion sur la foi et la loi dans les Galates. Réalisant que ses commentaires pourraient en amener certains à conclure qu'il exaltait la foi aux dépens de la loi, Paul a posé cette question de rhétorique: « Mais, au moyen de la foi, réduisons-nous à rien la loi? » (Rm 3.31). Le verbe traduit par « réduire à rien » dans ce verset est *katargeo*. Paul fait fréquemment usage de ce terme, qui peut être traduit par « annuler » (Rm13, BEC), « abolir » (Ép. 2.15, TOB) ou même « détruire » (Rm 6.6; I Co, 6.13, TOB). Il est clair que si Paul voulait dire que la loi avait été d'une manière ou d'une autre abolie à la croix, comme le prétendent certains aujourd'hui, c'était le moment ou jamais. Mais non seulement Paul a nié cette idée en s'exclamant avec emphase: « *Jamais de la vie!* », mais il a déclaré qu'en réalité, son Évangile « *confirmait* » la loi!

« Le plan de la justification par la foi révèle l'importance donnée par Dieu à la loi car il exige et permet le sacrifice expiatoire de Jésus. Si la justification par la foi abolissait la loi, la mort expiatoire du Christ ne serait pas nécessaire pour délivrer le pécheur de ses péchés et le restaurer dans la paix avec Dieu. »

Eu outre, une foi authentique implique en soi le désir sans réserve d'accomplir la volonté de Dieu par une vie d'obéissance à sa loi [.] Une foi véritable, fondée sur un amour sincère pour le Sauveur, ne peut mener qu'à obéissance. — The Seventh-day Adventist Bible Commentary, vol. 6, p. 510.

Réfléchissez ce qui se passerait si Paul, effectivement voulait dire que la foi abolissait la nécessité d'observer la loi. L'adultère, le vol ou même le meurtre par exemple, seraient-ils encore des péchés! Pensez au chagrin et à la souffrance que vous vous épargneriez en observant simplement la loi. Quelles souffrances avez-vous traversées après avoir désobéi à la loi de Dieu?

Mardi 1er Novembre, 2011

Le but de la loi

Dans Ga 3.19-29, Paul mentionne « la loi » de nombreuses fois. À quelle loi Paul se référerait-il principalement dans ce passage?

Certains, croyant que l'expression jusqu'à ce que, au verset 19 indiquait que cette loi avait un caractère temporaire, ont pensé que ce passage se référerait à la loi cérémonielle, le but de celle-ci s'étant accompli à la croix et n'ayant plus lieu d'être. Si ce n'est pas illogique en soi, il ne semble pas que ce soit l'argument de Paul dans l'épître aux Galates. Si la loi cérémonielle, tout comme la loi morale, a été « ajoutée » au Sinaï à cause des transgressions, nous verrons, en réfléchissant à la question ci-dessous, que Paul avait avant tout à l'esprit la loi morale.

Paul disait-il que la loi avait été ajoutée? À quoi avait-elle été ajoutée et pourquoi? Cf. Ga 3.19 et Rm 5.13, 20

Paul n'affirmait pas que la loi avait été ajoutée à l'alliance de Dieu avec Abraham, comme s'il s'agissait de quelque ajout testamentaire altérant ce qui avait été prévu à l'origine. La loi existait bien avant le Sinaï (voir la leçon de demain). Paul voulait plutôt dire que la loi avait été donnée à lustral dans un but entièrement différent. Elle devait ramener les hommes vers Dieu et la grâce qu'il offre à tous ceux qui viennent à lui par la foi. La loi nous révèle notre condition pécheresse et combien nous avons besoin de la grâce divine. La loi n'était pas destinée à être une sorte de programme conçu pour que l'on puisse mériter le salut. Au contraire, elle avait été donnée, déclarait Paul, « pour que la faute foisonne » (Rm. 5.20), c'est-à-dire, pour nous montrer plus clairement l'existence du péché dans notre vie (Rm 7.13).

Si les lois cérémonielles annonçaient le Messie et mettaient l'accent sur la sainteté et le besoin d'un Sauveur, c'est la loi morale, avec ses interdits, qui révèle le péché, montrant que celui-ci n'est pas un simple aspect de notre condition naturelle, mais bien une violation de la loi de Dieu (Rm 3.20; 5.13, 20; 7.7, 8,13). C'est pourquoi Paul déclarait: « Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression. » (Rm 4.15) « La loi agit à la façon d'une loupe. Cet instrument n'augmente pas le nombre de taches sales soufflant un vêtement, mais il les fait apparaître plus clairement et en révèle davantage qu'à l'œil nu. » — William HENDRIKSEN, *New Testament Commentary, Exposition on Galatians*, Baker Book House, Grand Rapids, Michigan, 1968, p. 141.

Mercredi, 2 Novembre, 2011

La pérennité de la loi de Dieu

La déclaration de Paul Sur la loi ajoutée au mont Sinaï. Signifie-t-elle que celle-ci n'existait pas auparavant ? Dans la négative, quelle a été la différence entre avant et après le mont Sinaï? Lisez Gn 9.5, 6; 18.19; 26.5; 39.7-10; Ex 16.22-26.

Dieu n'avait pas eu besoin de révéler sa loi à Abraham avec du tonnerre, des éclairs et une menace de mort (Ex 19.10-23). Alors, pourquoi Dieu a-t-il donné la loi aux Israélites de cette manière? Parce qu'au cours de leur esclavage en Égypte, les Israélites avaient perdu de vue la grandeur de Dieu et ses normes morales élevées. En conséquence, il était nécessaire de leur faire prendre conscience de leur péché et du caractère sacré de la loi divine. Il est certain que c'est ce qui s'est passé au Sinaï.

Que voulait dire Paul en déclarant que la loi avait été ajoutée « jusqu'à ce que vienne la descendance à qui la promesse avait été faite » Ga 3 16-19

Nombreux sont ceux qui ont compris que ce texte signifiait que la loi donnée au Sinaï n'était que temporaire. Elle serait entrée en vigueur quatre cent trente ans après Abraham et aurait pris fin à la venue du Christ. Cette interprétation, cependant, est contraire à ce que Paul déclarait sur la loi dans l'épître aux Romains aussi bien que dans d'autres passages bibliques, tels que Mt 5.17-19.

En lisant ce passage, on a souvent fait l'erreur de penser que l'expression « jusqu'à ce que » impliquait une limite dans le temps. Ce n'est pas le cas. Décrivant la personne qui craint le Seigneur, l'auteur du psaume 112.8 dit: « Son cœur est assuré, il ne craint pas, jusqu'à ce qu'il toise ses adversaires. (Traduction libre de la King James Version) Cela signifie-t-il qu'au moment où il triomphe, il se remet à craindre? Dans Ap 2.25, Jésus déclare: « Seulement, ce que vous avez, restez-y attachés jusqu'à ce que je vienne. » Jésus veut-il dire que lorsqu'il en sera venu, nous n'aurons plus besoin d'être fidèles?

La loi n'a nullement cessé de jouer son rôle à la venue du Christ. Elle continuera de souligner le péché tant qu'elle existera. Ce que Paul voulait dire, c'est que la venue du Christ a marqué un tournant dans l'histoire humaine. Le Christ peut accomplir ce que la loi ne peut faire: offrir un vrai remède au péché, c'est-à-dire justifier les pécheurs et, par son Esprit, accomplir sa loi en eux (Rm 8.3, 4). -

- Vous est-il arrivé de penser: « Si seulement le Seigneur faisait cela ou ceci pour moi, jamais plus je ne douterais de lui »? Pensez, néanmoins, à ce qui s'est passé au Sinaï à l'extraordinaire manifestation – de puissance à laquelle les Israélites ont assisté – et pourtant, qu'ont-ils fait? Qu'est-ce que cela devrait nous indiquer sur ce qu'est la vraie foi? Comment l'obtenir et la préserver? Voir Col 2.6.

Jeudi, 3 Novembre 2011

Une promesse supérieure

« C'est lui qui, dans l'assemblée au désert, était avec l'ange qui lui parlait sur le mont Sinaï et avec nos pères; il a reçu des paroles vivantes pour nous les donner. » (M 7.38)

Dans Ga 3.19, 20, Paul poursuivait son argument sur la loi qui abolissait en rien l'alliance de la grâce; c'était là quelque chose d'important, parce que, si la théologie de ses opposants était correcte, c'est ce que ferait la loi. Il s'ensuivrait qu'en tant que pécheurs, ce serait la façon dont on observerait la loi, et non la grâce de Dieu, qui sauverait. Nous finirions par perdre toute espérance.

Même s'il est difficile de suivre dans le détail les commentaires de Paul dans Ga 3.19, 20, son argument de base est clair: la loi a un rôle subsidiaire par rapport à la promesse, parce qu'elle nous a été donnée par l'intermédiaire des anges et de Moïse. Le rôle des anges au moment où la loi a été donnée n'est pas mentionné dans l'exode, mais il est signalé dans plusieurs autres passages des Écritures (Dt 33.2; M 7.38, 53; He 2.4 Paul utilise le terme médiateur dans I Tm 2.5 en référence au Christ, mais ses commentaires, ici, suggèrent fortement qu'il avait Dt5.5 à l'esprit, passage où Moïse déclarait: « Je me tenais en ce temps-là entre le SEIGNEUR et vous, pour vous dire la parole du SEIGNEUR. »

Aussi majestueusement que la loi ait été donnée au Sinaï, aussi incalculable qu'ait été le nombre d'anges présents, aussi important qu'ait été le rôle de Moïse, la loi a été donnée de façon indirecte. Tout à fait à l'opposé, la promesse de Dieu a été faite directement à Abraham (et donc à tous les croyants), car il y avait nul besoin d'un médiateur. En fin de compte, aussi importante que soit la loi celle-ci ne se substitue pas à la promesse du salut par la grâce au moyen de la foi. Au contraire, la loi nous aide à mieux comprendre combien cette promesse est magnifique.

Décrivez la nature des rencontres directes d'Abraham avec Dieu. Quels bienfaits ont découlé d'une telle intimité avec Dieu ? Voyez Gn 15.1-6; 18.1-33; 22.1-18.

Réfléchissez à d'autres rencontres avec Dieu relatées dans la Bible Adam et Ève en Éden (Gn 3) ; l'échelle de Jacob (Gn 28); Paul sur la route de Damas (Ac 9). Sans doute n'avez-vous jamais rien vécu d'aussi fort, mais Dieu ne s'est-il pas révélé à vous? Comment? - Demandez-tous également qu'est-ce qui, dans votre vie personnelle, vous empêche sans doute de vivre la même intimité avec Dieu, d'avoir de lui la même perception directe qu'Abraham. Si c'est le cas, comment allez-vous faire pour y parvenir?

Vendredi, 4 Novembre, 2011

Pour aller plus loin

" Au cours de leur servitude, les Hébreux avaient en bonne partie perdu la connaissance de Dieu et des principes renfermés dans l'alliance avec Abraham. En outre, le Seigneur voulait les amener à l'aimer, à se confier en lui et à sentir leur besoin de son secours en les amenant à la mer Rouge dans un endroit où, poursuivis par les Égyptiens, il leur était impossible d'échapper. Ce but fut atteint. Leur délivrance les remplit d'amour et de reconnaissance envers Dieu, comme aussi de confiance en son puissant soutien.

Une vérité plus grande encore devait leur être inculquée. Ayant vécu au milieu de l'idolâtrie, ils ne se faisaient une juste idée ni de la sainteté de Dieu, ni de la profonde perversité de leur cœur et de leur complète incapacité d'obéir par eux-mêmes à la loi divine et, par conséquent, de la nécessité d'un Sauveur.

Pour leur apprendre tout cela, Dieu les amena au Sinaï! — Ellen WHITE, Patriarches et prophètes, « La loi et les alliances», p. 347,342.

« La loi de Dieu, prononcée avec une effrayante majesté du haut du Sinaï, condamne le pécheur. Il appartient à la loi de condamner, mais elle n'a le pouvoir ni de pardonner, ni de racheter. » — Ellen WHITE, in 77w Seventh-day Adventist Bible commentary, vol. 6, p. 1094.

A méditer

- **Réfléchissez a toutes ces notions sur les promesses, notamment les promesses brisées Comment réagissez-vous envers ceux qui ne tiennent pas leur promesses envers vous ? Quelle est la différence entre une personne qui a l'intention de tenir une promesse puis qui ne peut la tenir ou qui change d'avis et la personne qui n'a jamais eu l'intention de la tenir? Qu'est-il advenu de votre confiance après une promesse brisée, quelle qu'en ait été la raison? Qu'implique pour vous le fait que les promesses de Dieu soient fiables? Ou peut-être devrait on poser la question : «Comment apprendre en premier lieu à faire confiance aux promesses divines» -**

- **Pour quelles raisons risquons-nous d'être corrompus par notre environnement, au point de perdre de vue les ventés importantes que Dieu nous a confiés? Comment prendre conscience de ces influences corruptrices et comment les contrecarrer?**

Résumé : *En donnant la loi au Sinaï, Dieu n'a nullement rendue caduque la promesse faite à Abraham, pas plus que la loi n'en a changé les termes. La loi a été donnée pour que les hommes prennent conscience de l'ampleur de leur péché et reconnaissent combien ils ont besoin de la promesse faite par Dieu à Abraham et à ses descendants.*